

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

Husky Technologies™ et ses sociétés affiliées dans le monde entier (collectivement, « Husky ») s'engagent à mener leurs activités de manière éthique, légale et socialement responsable. La force des activités et de la réputation de Husky repose non seulement sur sa conduite, mais également sur le comportement des personnes avec lesquelles Husky mène ses activités. La chaîne d'approvisionnement de Husky est un élément essentiel de l'entreprise et joue un rôle important dans sa réussite. C'est la raison pour laquelle Husky cherche à travailler avec des fournisseurs qui partagent ses convictions et ses valeurs fondamentales, et qui s'engagent à respecter ses normes de conduite professionnelle.

RÉSUMÉ

Le présent Code de conduite du fournisseur (le présent « Code ») a été élaboré en vue de transmettre ces convictions, valeurs et pratiques professionnelles aux fournisseurs, sous-traitants, consultants, agents et autres fournisseurs de biens et services de Husky (collectivement, les « fournisseurs »). Les fournisseurs doivent toujours agir avec intégrité en respectant la lettre et l'esprit des lois et réglementations en vigueur et des politiques de Husky qui s'appliquent à eux, partout où ils exercent leurs activités, et ils doivent, à leur tour, exiger la même chose de leurs fournisseurs. Lorsque des lois nationales et des normes internationales traitent des mêmes questions, les normes les plus élevées doivent être appliquées. Les normes énoncées dans ce document doivent être respectées par nos fournisseurs, même dans les juridictions où le respect de ces normes peut ne pas être considéré comme faisant partie de la culture habituelle des affaires.

Ce Code fournit le cadre nécessaire d'une coopération réussie avec Husky. Il fait partie intégrante de notre relation contractuelle générale avec les fournisseurs et il est important que chaque fournisseur le comprenne et le respecte. Les exigences du présent Code s'ajoutent à celles énoncées dans tout accord ou autre ensemble de conditions générales qui s'appliquent à la relation d'un fournisseur avec Husky. Dans le cas où une exigence du présent Code entrerait en conflit avec celles d'un autre contrat écrit passé entre Husky et le fournisseur, les exigences du présent Code prévaudront.

Les fournisseurs sont tenus de s'assurer que leurs employés et représentants ont connaissance du présent Code et le respectent. Husky sera en droit de mettre fin à la relation avec un fournisseur (et tout accord associé) dans le cas où ce dernier ne respecterait pas le présent Code.

Husky mettra à jour ce Code périodiquement afin de l'adapter aux nouvelles situations pouvant voir le jour en son sein et à l'extérieur. La dernière version sera publiée sur <http://www.husky.co/supplier-code-of-conduct/>.

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

PRATIQUES ET NORMES DE TRAVAIL

Le respect des droits de l'homme, notamment le respect de la dignité personnelle, de la vie privée et des droits de chaque être humain, est une valeur fondamentale de Husky. Nous nous efforçons de respecter et de promouvoir les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies (ONU) sur les droits humains et professionnels dans nos relations avec nos employés et fournisseurs. Nous avons pour objectif d'aider à renforcer l'exercice des droits de l'homme au sein des communautés dans lesquelles nous déployons nos activités. Le présent Code est guidé par les principes internationaux des droits de l'homme compris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris ceux contenus dans la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998.

TRAVAIL FORCÉ ET TRAITE D'ÊTRES HUMAINS

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou bénéficier de toute autre manière du travail forcé ou obligatoire, dont le travail carcéral, le travail en servitude, le travail asservi, le travail militaire, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite d'êtres humains. Ces activités comprennent l'utilisation de la force, de la fraude ou de la contrainte pour soumettre une personne à une servitude involontaire, ou l'obtention de main-d'œuvre d'une personne par des menaces de préjudice grave à cette personne ou à une autre personne, entre autres exemples. Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours à des usines ou établissements de production qui forcent à travailler des employés non rémunérés ou en servitude, et ils ne doivent pas non plus conclure de contrats de fabrication de produits avec des sous-traitants engagés dans de telles pratiques ou ayant recours à de tels établissements. Les fournisseurs ne doivent pas exiger de dépôts monétaires ni conserver de papiers d'identité ou de permis de travail comme condition de travail, et les employés doivent être libres de quitter leur emploi après un préavis adéquat, si ce dernier est requis par la loi ou la réglementation locale. Les fournisseurs doivent fournir un contrat de travail ou un document d'employeur, lorsque la loi l'exige, dans une langue comprise par le travailleur.

TRAVAIL DES ENFANTS

Il est strictement interdit au fournisseur d'avoir recours au travail des enfants. Le travail des enfants fait référence à un travail qui est mentalement, physiquement, socialement, moralement dangereux ou néfaste pour les enfants, ou qui interfère de manière inappropriée avec leurs besoins en matière d'éducation. Notre approche est conforme aux normes de travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) décrites dans les Conventions 138 et 182 de l'OIT.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les fournisseurs doivent reconnaître et respecter le droit des travailleurs de s'associer librement, de mener des négociations collectives ou de se syndiquer comme le permettent les lois en vigueur, et de soulever les problèmes en matière de travail.

LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

Les fournisseurs maintiendront un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés, exempt de dangers reconnus, et garantiront la conformité à toutes les lois applicables en matière de conditions de travail, de santé, de sécurité et d'hygiène. Les installations doivent être construites et entretenues conformément aux normes établies par les codes et ordonnances en vigueur. Les fournisseurs doivent désigner une personne compétente qui gèrera les programmes et les améliorations en matière de santé, de sécurité et d'environnement, et qui établira des structures et des procédures organisationnelles adéquates pour la gestion efficace des risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Un programme de formation complet doit faire part des programmes et procédures de santé, de sécurité et d'environnement afin d'assurer un fonctionnement en toute sécurité et de veiller au bien-être des employés, des visiteurs du site et de tout sous-traitant sur site.

Les fournisseurs qui utilisent les biens ou les installations de Husky ou qui accèdent aux sites de ses clients en tant que sous-traitants se conformeront à toutes les politiques et exigences en vigueur dans ces sites. Husky se réserve le droit d'exclure l'accès des fournisseurs à ses biens ou installations et aux sites de ses clients s'ils ne respectent pas toutes les politiques et

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

exigences en vigueur qu'elle lui aura fournies.

SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL ET HARCÈLEMENT

Les fournisseurs doivent mettre en place un environnement de travail exempt de toute forme de violence, d'intimidation et de harcèlement, qu'ils soient verbaux, physiques ou sexuels. Les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité.

HEURES DE TRAVAIL, SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Le fournisseur doit s'assurer que ses employés travaillent en conformité avec toutes les lois en vigueur et les normes industrielles obligatoires relatives au nombre d'heures et de jours travaillés. En cas de conflit entre une loi et une norme industrielle obligatoire, le fournisseur doit se conformer à celle qui prévaut en vertu du droit national.

DIVERSITÉ ET INTÉGRATION

Husky cherche à créer une culture inclusive sur le lieu de travail et s'efforce de faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion. Husky s'engage à assurer l'égalité des chances et ne tolère pas la discrimination et le harcèlement. Husky attend de ses fournisseurs qu'ils s'impliquent dans une diversité de leur main-d'œuvre en adoptant et promouvant activement la diversité d'âge, de sexe, de race, d'origine nationale ou ethnique, de religion, de langue, de convictions politiques, d'orientation sexuelle et d'aptitude physique, et en promouvant la diversité et l'inclusion dans leurs propres chaînes d'approvisionnement. Les fournisseurs ne doivent pas faire de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, le sexe, l'origine ethnique, l'âge, l'état civil, les croyances, l'orientation sexuelle, les convictions politiques, la grossesse, le handicap ou tout autre motif interdit par la loi.

RELATIONS COMMERCIALES ÉTHIQUES / INTÉGRITÉ COMMERCIALE

CONFORMITÉ AUX LOIS

Les fournisseurs doivent exercer leurs activités en totale conformité avec les lois, codes, règles et réglementations en vigueur dans les pays, provinces, États, régions, municipalités et territoires dans lesquels ils opèrent.

CONDUITE PROFESSIONNELLE ÉTHIQUE / LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Les fournisseurs sont tenus de mener toutes leurs transactions professionnelles avec intégrité et équité.

Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois en vigueur qui interdisent de donner quoi que ce soit de valeur à toute personne ou entité en vue d'obtenir un avantage professionnel indu, ainsi que les lois qui exigent de tenir des livres et registres exacts, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger et la loi britannique sur la corruption.

Les fournisseurs doivent s'abstenir de toute forme de corruption et d'extorsion, et doivent en particulier s'assurer que les paiements, cadeaux ou autres engagements envers des clients, des fonctionnaires ou d'autres parties sont conformes aux lois anti-corruption en vigueur.

Dans toutes ses activités, le fournisseur ne doit jamais, directement ou par le biais d'intermédiaires, offrir ou promettre un avantage personnel ou indu afin d'obtenir ou de conserver des affaires ou d'autres avantages auprès d'un tiers, public ou privé, et le fournisseur ne doit pas non plus accepter un tel avantage en échange d'un traitement préférentiel de la part d'un tiers.

Tout cadeau ou divertissement offert à un employé de Husky pour inciter ou influencer indûment une décision professionnelle (par ex. attribuer des affaires au fournisseur ou lui offrir des conditions favorables) est strictement interdit. Si un fournisseur souhaite offrir un cadeau ou un divertissement à un employé de Husky, il devra être adéquat, accordé uniquement de manière occasionnelle et être de valeur modeste. En retour, nous interdisons aux employés de Husky de solliciter des cadeaux et des divertissements auprès des fournisseurs. Si un employé

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

de Husky sollicite un fournisseur en vue de recevoir un cadeau ou un divertissement, ce fournisseur devra le signaler dans les plus brefs délais.

LOI ANTITRUST/ LOI EN MATIÈRE DE CONCURRENCE

Nous nous livrons à une concurrence résolue tout en respectant la concurrence libre et loyale et attendons la même chose de nos fournisseurs. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois antitrust et lois en matière de concurrence en vigueur et ne peuvent pas se livrer à des actes qui réduiraient indûment la concurrence, ce qui pourrait inclure des accords avec des concurrents en matière de tarification, de remises ou de conditions de vente, de limitation de la production, de répartition de marchés ou de clients, de coordination en matière d'appels d'offres, de boycott de clients et de fournisseurs, de rémunération des employés ou de non-recrutement mutuel d'employés. Les fournisseurs ne doivent pas discuter de leurs prix, coûts et autres conditions contractuelles avec leurs concurrents, ni les divulguer, à aucun moment et en particulier pendant un processus d'appel d'offres concurrentiel ou un contrat en cours.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêts existe chaque fois qu'il existe un conflit ou l'apparence d'un conflit entre un intérêt personnel (financier ou autre) et les intérêts de Husky. Les fournisseurs, leurs employés ou leurs familles ne peuvent pas recevoir d'avantages indus dans le cadre de leur relation avec Husky ou permettre à d'autres activités d'interférer avec le fait d'agir dans l'intérêt de Husky. Un conflit peut survenir avec les fournisseurs qui emploient ou sont partiellement ou entièrement contrôlés par un employé de Husky ou un membre de sa famille.

Afin de nous assurer que les relations avec nos partenaires commerciaux sont fondées sur l'intégrité et un jugement professionnel sain, nous exigeons de nos employés qu'ils divulguent dans les plus brefs délais d'éventuels conflits d'intérêts afin de permettre à Husky de prendre les mesures appropriées. De même, nous exigeons de tout fournisseur qu'il nous informe immédiatement de toute relation familiale ou personnelle étroite entretenue avec un employé de Husky prenant ou influençant des décisions professionnelles qui pourraient bénéficier au fournisseur, ou de tout autre conflit d'intérêts potentiel.

NON-SOLLICITATION

Les fournisseurs ne tenteront pas de recruter des employés de Husky au cours d'une relation commerciale avec Husky et pendant une période d'un an après la fin de cette relation commerciale. Les fournisseurs ne tenteront pas de mener des affaires avec des clients de Husky pas plus qu'avec ses concurrents en ayant recours à des informations confidentielles obtenues pendant leur relation commerciale avec Husky.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES RESPONSABLES

RESSOURCES DE HUSKY

Les ressources de Husky comprennent, entre autres, les biens, les actifs, la propriété intellectuelle et les informations confidentielles. Les fournisseurs sont responsables de la protection de nos ressources utilisées dans le cadre de leur travail et doivent faire tout leur possible pour les protéger. Ces ressources ne doivent être utilisées qu'à des fins professionnelles légitimes afin de promouvoir les intérêts de Husky. L'utilisation personnelle des ressources de Husky sans autorisation écrite préalable est interdite. Les droits de propriété intellectuelle de Husky et des tiers avec lesquels elle travaille doivent être respectés en permanence. Les fournisseurs sont tenus d'informer Husky de toute situation pouvant constituer une violation de ses droits de propriété.

CONFIDENTIALITÉ

Les informations concernant les produits et les affaires, le savoir-faire, les secrets commerciaux, les technologies ainsi que toutes autres informations confidentielles et exclusives (collectivement, les « informations confidentielles ») sont des actifs précieux de Husky qui doivent être protégés par ses fournisseurs.

En plus de signer un accord de non-divulgaration avec Husky, les fournisseurs doivent appliquer

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

et préserver des procédures de protection et de sécurité physique appropriées en ce qui concerne l'accès et la préservation des informations confidentielles, qui doivent être au moins égales aux normes du secteur en ce qui concerne ce type d'informations confidentielles et qui doivent fournir des garanties techniques et organisationnelles raisonnablement appropriées contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte, l'altération ou la divulgation ou l'accès non autorisé à ces informations confidentielles.

Les fournisseurs ne vendront jamais d'informations confidentielles, n'en divulgueront jamais sans le consentement de Husky, s'assureront qu'elles ne sont utilisées qu'à des fins de fourniture de produits et/ou de services à Husky, et ils renverront ou détruiront dans les meilleurs délais les informations confidentielles à la fin de leur relation avec Husky ou lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. Les fournisseurs doivent restreindre l'accès à toute copie physique ou électronique des informations confidentielles à leurs seuls employés en ayant besoin pour mener à bien les résultats attendus par Husky et dus par le fournisseur. Les informations confidentielles doivent être stockées dans un endroit verrouillé lorsqu'elles ne sont pas utilisées, et doivent être déchiquetées ou détruites d'une autre manière après utilisation.

Les fournisseurs doivent disposer d'un système visant à restreindre l'accès de leur site aux seuls employés et visiteurs soumis à des obligations de confidentialité appropriées. Les fournisseurs doivent contrôler l'utilisation de caméras et autres dispositifs d'enregistrement électronique dans les zones de production afin d'assurer le respect de leurs obligations de confidentialité.

Les fournisseurs doivent considérer toutes les informations non publiques fournies par Husky comme des informations confidentielles. L'achat et la vente de titres sur la base d'informations non publiques importantes, ainsi que la communication d'informations confidentielles, sont interdits et peuvent entraîner de graves sanctions civiles et pénales.

CONFIDENTIALITÉ ET VIE PRIVÉE

À moins qu'une divulgation ne soit autorisée ou imposée par la loi (par ex. sur ordonnance d'un tribunal), nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils protègent la confidentialité des informations concernant nos employés, clients ou partenaires commerciaux, conformément à la législation applicable en matière de vie privée, que les informations et données aient été fournies par les employés, clients ou partenaires commerciaux ou qu'elles aient été produites par le fournisseur.

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois applicables en matière de confidentialité et de sécurité des informations et aux exigences réglementaires associées, ainsi qu'aux politiques de Husky en matière de confidentialité et de sécurité lorsque des informations personnelles sont recueillies, stockées, traitées, divulguées, transférées et/ou communiquées.

Si le fournisseur apprend que des informations confidentielles ou des informations personnelles d'employés ou de partenaires commerciaux de Husky ont été divulguées ou que ses droits en matière de propriété intellectuelle ont été violés, il doit immédiatement en informer son interlocuteur principal chez Husky.

REGISTRES PROFESSIONNELS OPPORTUNS, PRÉCIS ET COMPLETS

Les fournisseurs sont tenus de tenir des livres et registres adéquats, complets et exacts, raisonnablement détaillés, ainsi qu'un système de contrôles internes qui leur permettra de satisfaire à cette exigence. Le fournisseur doit produire des registres professionnels opportuns, précis et complets en ce qui concerne toutes ses transactions avec Husky. Cela inclut la préparation de factures exactes et d'autres documents financiers conformes aux normes comptables professionnelles, aux exigences légales en vigueur et aux conditions et obligations contractuelles. Les fournisseurs ne doivent jamais saisir de données dans leurs livres et registres, ni altérer, dissimuler ou détruire un document, dans le but de déformer un fait, une circonstance ou une transaction liée à leurs activités avec Husky.

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

SANCTIONS ET EMBARGOS

Les lois sur le commerce international interdisent ou restreignent le commerce avec certains pays soumis à des embargos ou des sanctions, ainsi qu'avec certaines personnes et organisations, dont les entités entretenant des liens avec des terroristes ou des trafiquants de drogue réels ou suspectés. Tous les cas où un fournisseur, l'une de ses sociétés affiliées ou l'un de ses directeurs, cadres ou employés figurent sur une liste de sanctions ou d'embargos concernant un individu, une organisation ou un pays doivent être déclarés à Husky afin de lui permettre de prendre les mesures appropriées avant de conclure une transaction commerciale ou au cours de celle-ci.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois en vigueur en matière de contrôle des exportations, ainsi qu'aux lois qui interdisent ou restreignent les relations commerciales avec les pays, entités, personnes ou secteurs économiques faisant l'objet de sanctions. Les fournisseurs doivent recueillir et conserver des données de traçabilité de leur chaîne d'approvisionnement si nécessaire en vue de cette conformité. Les fournisseurs doivent répondre avec précision et dans les meilleurs délais aux demandes raisonnables de Husky concernant leur chaîne d'approvisionnement et l'origine de leurs produits afin que Husky se conforme aux lois en matière de commerce international.

CONFORMITÉS EN CE QUI CONCERNE L'UTILISATION DE MATÉRIAUX ET MINÉRAUX PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT

Les fournisseurs doivent s'assurer que toutes les marchandises fournies à Husky sont conformes aux exigences réglementaires et autres exigences en vigueur, dont nos exigences contractuelles, en ce qui concerne l'interdiction et la restriction de certaines substances, notamment les substances dangereuses et les minéraux provenant de zones de conflit.

Sur demande, les fournisseurs sont tenus de fournir des données et des rapports à l'aide d'un outil et d'une structure de comptes rendus choisis par Husky, en ce qui concerne leur utilisation de tels minéraux dans leurs produits. En outre, les fournisseurs peuvent être tenus de demander des informations similaires à leurs propres fournisseurs afin d'établir l'origine de ces minéraux et de communiquer leurs conclusions à Husky.

GESTION DES RISQUES

Les fournisseurs doivent avoir mis en place un programme de gestion des risques en matière d'intégration et de suivi de leurs propres fournisseurs afin d'atténuer les risques tiers en relation avec toute activité qui constituerait un non-respect des exigences énoncées dans le présent Code ou dans tout autre document faisant partie de l'accord entre Husky et le fournisseur. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre une approche basée sur les risques, en maintenant une vigilance raisonnable à l'égard de leurs propres fournisseurs qui présenteraient un risque de non-conformité à la loi, aux normes éthiques ou au présent Code, et en leur imposant des contrôles, notamment par des obligations contractuelles. Dans le cadre de leur fourniture de biens ou de services à Husky, les fournisseurs ne doivent pas faire appel à des tiers dont on sait qu'ils violent les normes énoncées dans le présent Code.

SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

Les fournisseurs respecteront ou iront au-delà des lois et réglementations en vigueur, ainsi que des exigences de qualité convenues contractuellement qui répondent aux besoins de Husky, sont conformes aux garanties et sont sûres pour l'utilisation prévue. Les fournisseurs doivent élaborer et préserver des processus visant à détecter les pièces et matériaux contrefaits et exclure ces derniers des produits achetés par Husky.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs doivent respecter ou aller au-delà de toutes les normes environnementales requises par les lois et réglementations en vigueur.

Les fournisseurs s'efforceront d'élaborer des processus durables et d'être avant-gardistes et respectueux de l'environnement dans toutes leurs activités professionnelles. Les fournisseurs doivent obtenir et tenir à jour tous les permis, approbations et homologations environnementaux requis, respecter les exigences opérationnelles et de compte rendu de ces permis et fournir à Husky des copies de ces permis sur sa demande.

Les fournisseurs doivent s'efforcer de réduire la consommation de ressources, dont les matières premières, l'énergie et l'eau, tout au long de leurs opérations. Les fournisseurs doivent

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

avoir une stratégie climatique comprenant des objectifs à court et à long terme en vue de minimiser leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et ils doivent chercher des moyens d'améliorer leur efficacité énergétique et utiliser des sources d'énergie plus propres. Les fournisseurs doivent gérer et contrôler tous les flux de déchets de manière responsable et sécurisée sur le plan environnemental, et afin de se conformer aux lois et réglementations en vigueur.

Les fournisseurs doivent chercher à évaluer et suivre régulièrement les conséquences de leurs activités professionnelles sur l'environnement, gérer et réduire l'utilisation d'énergie et de ressources, minimiser les déchets et les émissions, recycler les matériaux à chaque étape du cycle de vie du produit, stocker les matériaux dangereux et les combustibles de manière sûre et légale, et réduire leur incidence environnementale grâce à l'innovation et à des conceptions novatrices.

Nous encourageons nos fournisseurs à développer un programme en vue d'obtenir une certification aux normes environnementales ISO 14001 ou à toute autre norme ultérieure. De même, nous encourageons nos fournisseurs à minimiser leur consommation d'eau et d'énergie et à cibler la certification ISO 50001.

CONFORMITÉ ET SIGNALEMENT

CONFORMITÉ

Les fournisseurs doivent avoir mis en place des systèmes, outils et processus de gestion et prendre toutes les mesures raisonnables en vue de garantir leur conformité aux lois et réglementations en vigueur et au présent Code, promouvoir la sensibilisation et l'engagement envers des pratiques professionnelles éthiques ; surveiller leur conformité au présent Code et faciliter dans les plus brefs délais la découverte, l'investigation et la divulgation des cas de non-conformité et la mise en œuvre de mesures correctives, et fournir une formation aux employés sur les exigences en matière de conformité.

DEMANDES D'INFORMATIONS

Husky peut demander des mises à jour régulières sur les progrès du fournisseur en vue de répondre aux attentes énoncées dans le présent Code et se réserve le droit de pratiquer des audits du fournisseur en fonction de ces normes. Ces audits peuvent aller de questionnaires informels à des audits en tête à tête. Les fournisseurs coopéreront avec toutes les demandes d'informations ou audits que Husky pourra exiger afin de confirmer leur engagement et leur conformité par rapport aux responsabilités énoncées dans le présent Code, ce qui pourra inclure des visites sur site.

Les fournisseurs fourniront des rapports précis et opportuns sur les informations raisonnablement demandées par Husky, notamment pour permettre à Husky de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en ce qui concerne la fourniture ou la divulgation d'informations requises par les organismes, institutions ou organisations publics concernés.

NOTIFICATION DE NON-CONFORMITÉ

Les fournisseurs doivent rapidement enquêter sur les signalements de problèmes ou préoccupations juridiques ou éthiques et informer Husky dans un délai raisonnable s'ils ne sont pas conformes aux attentes qui les concernent. Les notifications peuvent être adressées au secrétaire général et au directeur juridique de Husky :

Courriel : chiefprivacyofficer@husky.ca. Tél. : 1-802-859-8157.
Courrier : Secretary and General Counsel
Husky Injection Molding Systems
288 North Road
Milton, Vermont, États-Unis 05468

Nous attendons des fournisseurs et de leurs employés qu'ils s'expriment rapidement s'ils prennent connaissance d'une violation de la législation ou du présent Code, soit par le

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

fournisseur lui-même, soit par des employés de Husky.

SIGNALEMENT ANONYME ET SIGNALEMENT DE FAUTE PROFESSIONNELLE

Les fournisseurs doivent fournir à leurs employés et à leurs partenaires commerciaux un accès à des canaux de signalement leur permettant de soulever sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement des problèmes ou préoccupations juridiques ou éthiques, notamment le signalement de violation du présent Code par le fournisseur ou ses partenaires commerciaux. Cela doit inclure des moyens de signalement anonyme, tels que des lignes d'assistance internes ou externes ou un système de lancer d'alerte.

Dans le cas où un fournisseur prendrait connaissance d'une faute professionnelle liée aux activités avec Husky de la part d'un employé de Husky, de l'un de ses employés ou de l'un des employés de ses partenaires commerciaux, il doit en informer Husky dans les plus brefs délais. Le fournisseur peut contacter le secrétaire général et le directeur juridique de Husky :

Courriel : chiefprivacyofficer@husky.ca. Tél. : 1-802-859-8157.
Courrier : Secretary and General Counsel
Husky Injection Molding Systems
288 North Road
Milton, Vermont, États-Unis 05468

Sinon, si le fournisseur préfère contacter Husky de manière anonyme, il peut déposer un rapport auprès de The Compliance Partners, l'administrateur externe de Husky en matière de lancer d'alerte, par soumission en ligne, courriel, télécopie, courrier postal ou téléphone :

Argentine	Inde	Malaisie	Suisse
00-800-46782100	000-800-100-7604	00-800-46782100	0-800-987-008
Australie	Israël	Mexique	Taiwan
0011-800-46782100	Deux options :	Deux options :	00-800-46782100
Autriche	00-800-46782100	001-800-514-6079	Thaïlande
00-800-46782100	014-800-46782100	01-800-514-6079	001-800-46782100
Bésil	Italie	Philippines	Royaume-Uni
0-800-282-5763	00-800-46782100	00-800-46782100	00-800-46782100
Canada	Japon	Singapour	États-Unis
1-800-770-1662	Plusieurs options :	001-800-46782100	1-800-770-1662
Chine	1) 010-800-	Afrique du Sud	
00-800-46782100	46782100	00-800-46782100	
Colombie	2) 001-010-800-	Corée du Sud	
005-800-46782100	46782100	Plusieurs options :	
République tchèque	3) 0033-010-800-	1) 001-800-	
800-880-807	46782100	46782100	
Danemark	4) 0061-010-800-	2) 002-800-	
00-800-46782100	46782100	46782100	
France	5) 0041-010-800-	3) 008-800-	
00-800-46782100	46782100	46782100	
Allemagne	Luxembourg	Espagne	
00-800-46782100	00-800-46782100	00-800-46782100	

CONSÉQUENCES

Bien que nous cherchions à travailler avec les fournisseurs pour améliorer les circonstances, Husky peut prendre une série de mesures pour remédier au manquement d'un fournisseur à se conformer au présent Code, par exemple en suspendant ses affaires avec le fournisseur jusqu'à ce que des mesures correctives aient été mises en œuvre ou en mettant fin à sa relation avec le fournisseur. Nous nous réservons le droit de demander des mesures correctives et nous pouvons mettre fin à notre relation avec tout fournisseur qui ne serait pas en mesure de démontrer sa conformité au présent Code.

HUSKY®

Husky Technologies™

husky.co

Head Office

Canada • Tel (905) 951 5000 • Fax (905) 951 5384

Asia Pacific

China • Tel (86) 21 2033 1000 • Fax (86) 21 5048 4900

Europe

Luxembourg • Tel (352) 52 11 51 • Fax (352) 52 60 10

 Please recycle. 23-099-04-2023

Husky Technologies™ is a registered trade-mark of Husky Technologies, in the United States and other countries, and may be used by certain of its affiliated companies under License. All HUSKY products or service names or logos referenced in these materials are trade-marks of Husky Technologies, and may be used by certain of its affiliated companies under License.

© 2023 Husky Technologies™. All rights are reserved.

Disclaimer: Information is made available in this flyer "as is" and no warranties are given or liabilities of any kind are assumed with respect to the quality of such Information, including, but not limited to, its fitness for a purpose, non-infringement of third party rights, accuracy, completeness or its correctness. Except as set forth in Husky's written warranty, Husky makes no additional warranties, whether express, implied or statutory. Certain conditions may apply. For more details please request a copy of Husky's written warranty and Standard Terms and Conditions.